



**Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux 2007**  
**Ludovic-Trarieux International Human Rights Prize 2007**  
**Premio Internacional de Derechos Humanos Ludovic Trarieux 2007**

**“L’hommage international des avocats à un avocat ”**  
**“The international tribute from lawyers to a lawyer ”**  
**“El homenaje internacional de abogados a un abogado ”**

*Le Président*

Dr. Fidel Castro Ruz,  
Presidente de los Consejos de Estados y de  
Ministros,  
La Habana,  
Cuba,

Sr. Raúl Castro Ruz,  
Primer Vice presidente de los Consejos de Estado,  
y Presidente interimo de los Consejos de Estados  
y de Ministro,  
La Habana,  
Cuba

Bordeaux, le 28 septembre 2007

OFFICIAL LETTER

**Fax : + 53 7 8333085 (via le ministère des Affaires étrangères)**

**ou + 1 2127791697 (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)**

Senior Don Fidel Castro Ruz,  
Sr. Raúl Castro Ruz

Rxcellences,

Nous nous permettons d'intercéder auprès de vous, afin que les services compétents de la République de CUBA octroient à Monsieur René DE JESUS GOMEZ MANZANO l'autorisation de sortie (permission de salida) qui lui est nécessaire pour se rendre en EUROPE le 19 octobre prochain.

A la suite de la délibération d'un jury, Monsieur René DE JESUS GOMEZ MANZANO a été déclaré lauréat du prix Ludovic TRARIEUX décerné tous les ans à un Avocat du monde "sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes »..

**IDHBB - Maison de l'Avocat 18-20 Rue du Maréchal-Joffre 33000 BORDEAUX**  
**Tel: +33 5 56 81 73 75 - Fax : +33 5 56 52 38 17 - e-mail : idhbb@idhbb.org**  
**[www.ludovictrarieux.org](http://www.ludovictrarieux.org)**

Je précise que le premier lauréat de ce prix fut Nelson Mandela en 1985 et que ce prix constitue donc un grand honneur, tant pour celui qui le reçoit, que pour ses compatriotes.

Naturellement, nous ne nous préoccupons pas de politique ou de jugement des états ou des nations et ce prix a pour seul objet d'apprécier les qualités professionnelles d'un Avocat au regard des critères de sa compétence professionnelle, de son respect de l'indépendance du Barreau.

Nous nous référons sur ce point aux principes généraux qui régissent les avocats, notamment les Principes de base relatifs au rôle du barreau, adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990, (ONU Doc. A/CONF.144/28/Rev.1 p. 118 (1990).

*Ils consacrent que les associations professionnelles d'avocats ont un rôle crucial à jouer en ce qui concerne le respect des normes établies et de la déontologie de leur profession, la défense de leurs membres contre toute restriction ou ingérence injustifiée, le libre accès de toutes les personnes qui en ont besoin aux services juridiques et la coopération avec les institutions gouvernementales et autres au service de la justice et de l'intérêt commun,*

En outre le principe n° 16 prévoit que " *Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; b) puissent voyager et consulter leurs clients librement, dans le pays comme à l'étranger; et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie.*"

Le douzième prix Ludovic TRARIEUX doit être remis à Monsieur René DE JESUS GOMEZ MANZANO le 19 octobre 2007, soit à PARIS, soit à BRUXELLES et nous sollicitons l'autorisation qu'il puisse sortir du territoire cubain et y revenir, étant précisé que nous prenons en charge les frais de déplacement LA HAVANE – PARIS par vol AIR FRANCE, puis les frais de son séjour soit à PARIS soit à BRUXELLES, suivant le lieu où sera finalement remis le prix, sans aucun frais pour lui.

Nous garantissons son retour à CUBA par les mêmes moyens que ceux de sa venue en EUROPE.

**L'autorisation accordée par vos services aurait une grande valeur de symbole et serait vivement appréciée par la communauté internationale.**

L'adresse précise de Monsieur René de Jésus GOMEZ MANZANO est la suivante : Calle 18 N° 162, Apto. 2, entre 13 y 15, Vedado, municipio de Plaza de la Revolución, Ciudad de La Habana.

Espérant que vous pourrez accéder à cette requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

**Le Président du Jury  
Bertrand FAVREAU**